

0450840U
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE PAUL ELUARD
28 RUE CLAUDE DEBUSSY
45120 CHALETTE SUR LOING
Tel : 0238854505

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : CREANCES DE RESTAURATION-RECETTE EXCEPTIONNELLE

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2018

Réuni le : 29/11/2018

Sous la présidence de : Philippe Marion

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte une recette exceptionnelle du SRH

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

RECETTE EXCEPTIONNELLE SRH CREANCES RESTAURATION

Le CA autorise à considérer comme recette exceptionnelle au titre du SRH 136,00 € (12 créances) correspondant à des soldes de cartes qui n'ont pu être remboursés malgré les démarches adéquates.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0